

LE PUBLICISTE.

NONIDI 29 Frimaire, an VII.



Contenu du conclusum de la députation de l'Empire. — Organisation du nouveau gouvernement piémontais par le général Aubert. — Noms des membres qui le composent. — Relation détaillée des victoires remportées sur le roi de Naples. — Promesse faite par le roi de Sardaigne de fermer les ports de cette île aux ennemis de la république. — Etat actuel du royaume de Naples.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 36 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-livres qui paroissent aussitôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, sans frais de port, au directeur du Publiciste, rue des Moulins, n° 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Gènes, le 14 frimaire.

L'amiral Nelson a publié une proclamation par laquelle il déclare que les ports de la république ligurienne sont bloqués, & que les bâtimens qui se rendront dans ses ports ou sortiront, seront regardés comme de bonne prise. Nous nous attendions à voir une escadre anglaise dans ces parages; mais la saison n'est pas favorable pour se tenir en mer dans notre golfe.

ALLEMAGNE.

De Stutgard, le 20 frimaire.

Le motif de l'arrestation momentanée du prince héréditaire, est, à ce qu'on assure, ce qui suit : Le roi de Prusse vient d'offrir au duc de prendre son fils à son service, & de lui donner, en outre, 4,000 écus d'Allemagne de pension. L'empereur ayant eu connoissance de cette proposition, & voulant s'attacher le duc de Wurtemberg, a enclîné sur les propositions du roi de Prusse. Le duc ne voulant mécontenter aucun de ces deux princes, a répondu que son fils étoit encore trop jeune; que son éducation n'étoit pas encore achevée, & qu'il demandoit au moins un an pour l'envoyer en dehors. Le jeune prince, instruit de cette négociation par une des personnes attachées à son service, se croyant traité trop durement par son père, & donnant la préférence au service de Prusse, avoit formé, dit-on, le projet de s'échapper avec son confident, & de se rendre à Berlin. On a surpris une correspondance que ce confident entretenoit avec son frère, qui est dans cette capitale de la Prusse.

Le fond de ce récit est vraisemblablement conforme à la vérité; mais on ne peut en garantir les détails. Quoi qu'il en soit, le jeune prince garde encore les arrêts, & l'on va le faire partir ces jours-ci pour Tubingen, à 7 lieues d'ici, où il achèvera, dit-on, le cours de ses études. Tubingen est une des plus célèbres universités d'Allemagne.

Bulletin de Rastadt, le 22 frimaire.

Nous invitons le général Châteaufort-Randon de faire trans-

mettre cette note au ministre des relations extérieures par le télégraphe.

» L'ultimatum remis le 16 par la légation française a été accepté le 19 par la députation de l'Empire. Le conclusum auquel le commissaire impérial a adhéré, a été transmis officiellement aux ministres français.

Signé BONNIER, JEAN-DEBRY, ROBERTOT.

Texte de l'adresse de la députation d'Empire au commissaire impérial, du 20 frimaire.

Il sera fait part, par la députation extraordinaire de la pacification de l'Empire, à la légation nommée par S. M. I., notre très-gracieux empereur & seigneur,

Que la députation de la pacification de l'Empire estime qu'il doit être répliqué aux deux notes des plénipotentiaires de la république française, du 16 frimaire, savoir, à la première note principale, ce qui suit :

La députation de la pacification de l'Empire a lu avec un véritable sentiment de douleur, dans la note principale des ministres de la république française, du 16 frimaire, que ces ministres prétendent de rectifier que la députation cherche à rendre plus difficiles & à traîner en longueur les négociations de la paix, tandis qu'elle a fait, sans interruption, les efforts les plus sincères, les plus vifs pour parvenir à une paix prompte & sûre : elle l'a prouvé assez clairement, & elle n'a eu à s'occuper continuellement qu'à chercher à diminuer la masse des pertes de l'Empire.

Pléine de confiance, elle soumet en conséquence toute sa conduite au jugement de ses contemporains & de la postérité. L'ouvrage de la paix est déjà si avancé, que dans toute la série des objets qui ont été en négociation, on n'en connoit aucun pour lequel on ait opiné de rompre la négociation : on s'est au contraire déjà entendu avec la légation française sur tous les articles servant de première base à la paix, à l'exception du seul point de l'émigration, & avec la réserve de quelques vœux, questions & modifications.

Dans cette situation de l'ouvrage de la paix, les ministres français déclarent actuellement que leurs notes du 12 vendémiaire, 21 & 25 brumaire, 3 & 16 frimaire doivent être regardées comme l'ultimatum de leur gouvernement, & ils demandent sur elles une réponse catégorique & satisfaisante.

Pour ce qui concerne le point de l'émigration, qu'on vient de citer, & qui est encore en contestation, la députation est convaincue, par tout ce qui est dit à ce sujet par les ministres français, que les lois françaises sur l'émigration & leur application mettent dans l'impossibilité de se concilier; quant au principe; mais, comme les ministres français ont donné l'assurance, dans leurs précédentes notes, qu'il y a néanmoins des moyens & des voies de procurer aux dépendans de l'Empire germanique, auxquels on s'est cru obligé jusqu'à présent de s'intéresser vivement, la tranquillité si désirée, quant à leurs personnes & leur fortune, on accepte cette assurance, & on a la confiance, dans la justice du gouvernement français, qu'il accordera une protection efficace à ces infortunés, & les mettra à l'abri de toutes les passions arbitraires des subordonnés. Quant aux articles restans des notes des 12 vendémiaire, 21 & 25 brumaire, 3 & 16 frimaire, on auroit souhaité & préféré de conclure, sur-le-champ, ceux de ces articles qui exigent encore quelques éclaircissemens; mais, comme les ministres français demandent aussi une réponse catégorique sur ces points, on se croit obligé de donner pareillement une adhésion, & de déclarer qu'en accordant actuellement à tous les articles de leur ulti-

matum, & qu'on trouve bon que ceux de ces articles qui exigent encore des déterminations & des éclaircissemens plus précis soient réglés définitivement, lorsqu'on rédigera les articles de la paix.

La députation de l'Empire ayant, par cette déclaration catégorique, entièrement écarté les principaux obstacles de la conclusion prochaine de la paix, elle doit espérer avec confiance que, conformément aux promesses antérieures, le sort des pays occupés sur la rive droite du Rhin, sera, dès ce moment, soulagé tant que possible, & que les nouvelles demandes de contributions & de réquisitions, seront promptement révoquées.

Sur la seconde note du 16 frimaire, relative au ravitaillement d'Ehrenbreitstein.

Les ministres français se sont référés, relativement au ravitaillement d'Ehrenbreitstein, dans leur dernière note du 16 frimaire, à leurs précédentes, & ont donné pour raison l'état présent de la négociation. Mais comme cet état est changé au gré de la légation française, par la note principale d'aujourd'hui, les demandes faites par la députation dans ces notes précédentes acquièrent un nouveau poids, & on est persuadé que les ministres français feront, sans retard, une réponse satisfaisante sur cet objet.

Dans un moment où il y avoit à choisir entre la rupture & la continuation des négociations de la paix, la députation de l'Empire a été obligée de prendre en grande considération tout ce qui est relatif à ces négociations, de mettre en balance les espérances & les dangers, & de peser la situation actuelle de l'Empire & de son état de défense. Elle a trouvé dans cet examen consciencieux les raisons de son *conclusum*, par lequel elle est fermement convaincue qu'elle coopere, conformément à son devoir, au bien-être de l'Empire; elle croit par cette raison ne devoir pas douter de la réunion de la légation impériale à ce *conclusum*.

Les fondés de pouvoir présens de la députation actuelle de la pacification de l'Empire, des électeurs, princes & états présentent leurs respects à la légation impériale.

Rastadt, 20 frimaire (10 décembre).

La chancellerie électoral de Mayence.

Les ministres prussiens ont donné, le 20 au matin, à la députation, une note qui porte que le roi leur maître ayant partagé avec un dévouement paternel tous les sacrifices du corps germanique, ils ne veulent point entraver la marche des affaires par de nouvelles oppositions dans la situation critique où se trouve l'Empire, ni l'exposer à de nouveaux dangers; & qu'en conséquence, ils se contentent, sous toutes réserves convenables, de recommander les intérêts de leur maître lors de la conclusion de la paix.

Le *conclusum* ayant été remis aussi-tôt au commissaire impérial, il l'a sanctionné sans délai, en déclarant que de sa part il ne vouloit point non plus mettre d'entraves à la marche des négociations.

On attend aujourd'hui une déclaration des ministres français, portant que la guerre qui a éclaté en Italie n'aura aucune influence sur les négociations.

ANGLETERRE.

De Londres, le 14 frimaire.

Dans les dernières séances de la chambre des communes, M. Pitt a fait arrêter qu'il seroit accordé 10,000 marins, & compris 20,000 soldats.

Les sommes suivantes ont été votées : 2,386,000 sterl. pour la paie des marins ;

2,965,000 liv. st. pour l'approvisionnement de la marine pour l'espace de treize mois ;

390,000 livres sterl. pour l'armement & l'agrégage des vaisseaux ;

Et 390 liv. sterl. pour l'ordonnance royale.

M. Pitt a ouvert le budget ; mais rien n'a encore été stipulé à cet égard.

Il se prépare un emprunt de 18,000,000 liv. ster. Déjà l'on prétend que les capitalistes appriètent leurs fonds.

Les milices anglaises, envoyées en Irlande pour appaiser les troubles de ce pays, reviennent en Angleterre.

Le gouvernement a reçu des dépêches de Vienne ; mais il n'en laisse rien transpirer. Mauvais signe pour la coalition.

On croit ici que Carnot est caché en Allemagne.

On va mettre un droit sur les sucres raffinés.

On publie dans nos gazettes plusieurs des articles de la convention qu'on dit faite par le général Maitland avec Toussaint-Louverture. Voici les deux principaux :

« L'île de Saint-Domingue sera regardée comme indépendante ; elle restera libre de se choisir le gouvernement qui lui conviendra.

» En conséquence de cette négociation, les productions en sucre, café, &c. doivent être envoyées exclusivement en Angleterre ».

Huit régimens vont être embarqués pour les Indes orientales.

Le lord Keith vient de partir à bord du *Foudroyant*, pour renforcer la flotte du lord Saint-Vincent.

Les 3 pour cent consolidés sont à 52 trois quarts.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ITALIE.

Extrait de l'ordre du général en chef Joubert.

Le général en chef de l'armée d'Italie,

Considérant que pour assurer la tranquillité & le bonheur du peuple piémontais, il ne peut trop s'empresser de faire choix d'hommes qui, par des talens éprouvés, par des vertus connues & par leur attachement à la cause de la liberté, ont donné les plus sûrs garans de leur amour pour le bien public & du zèle qu'ils mettront à remplir les devoirs sacrés qui leur seront confiés, conformément aux intentions du gouvernement Français, ordonne ;

Art. 1^{er}. Le gouvernement provisoire-administratif, sera composé de quinze membres.

II. Sont nommés membres du gouvernement provisoire, les citoyens Favrat, Botton, Saint-Martin, Fasella, Bertolotti, Bossi, Colla, Fava, Bon, Galli, ci-devant président de la chambre, Braida, Cavalli, Baudisson, professeur en droit, Rocci, ci-devant secrétaire d'état, Sartoris, médecin.

III. Les membres du gouvernement provisoire seront chargés de toutes les branches de l'administration, & de la nomination à toutes les places civiles.

Le général en chef se réserve la nomination des municipalités des villes & places qui seront occupées par les troupes françaises.

IV. Ils opineront en conseil pour toutes les affaires générales.

V. Ils se diviseront en comité pour délibérer sur les différentes branches d'administration ou de police.

VI. Aucun arrêté ne pourra être pris, soit sur les affaires générales, soit sur celles qui seront traitées dans les comités, qu'à la pluralité absolue des suffrages.

VII. Aussi-tôt que les membres du gouvernement provisoire seront installés, ils s'occuperont, de concert avec des agens ou officiers français, nommés à cet effet, de la vérification des différens caissés publiques, & se feront remettre les archives des différens départemens de l'administration royale.

Au quartier-général de Turin, le 19 frimaire an 7 de la république française.

Signé, JOUBERT, général en chef.

Article ajouté. — Tous les actes des autorités civiles, pour être exécutoires, seront revêtus de l'approbation du général commandant délégué par le général en chef à ce sujet.

Au quartier-général à Turin, le 22 frimaire, an 7 de la république française.

Joubert, général en chef, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, je vous rends compte que le gouvernement provisoire a été installé le 21 frimaire. Turin étoit ce jour-là, ce que fut Paris aux premiers jours de la révolution. Les cris de *vive la liberté ! vive la nation régénératrice !* se sont prolongés tout le jour ; les citoyens se félicitoient à l'envi ; l'enthousiasme étoit général ; on l'a remarqué sur-tout dans les troupes piémontaises, qui, fieres

d'être associées aux glorieux travaux de l'armée française, jurent de se rendre dignes d'elle.

Je laisse à votre ambassadeur, présent à cette imposante cérémonie, à vous en adresser les intéressans détails.

Toutes les lettres que je reçois de l'intérieur du Piémont m'assurent d'une tranquillité parfaite et de la satisfaction générale. Les municipalités se sont installées dans toutes les villes principales, & les troupes piémontaises qui y sont cantonnées s'empressent à prendre mes ordres.

Salut et respect,

Signé, JOUBERT.

Extrait d'une lettre du général Champignonnet au directoire exécutif, en date du 16 frimaire.

Citoyens directeurs, depuis les combats de Terni & de Porto-Fermo, je m'attendais, tous les jours, à de nouvelles attaques par les napolitains, & j'étois fort surpris de leur inactivité; mais ils employoient ce tems à réunir leurs troupes éparses & à les porter sur ma droite. En effet, le général Macdonald a été attaqué, dans la journée d'hier, dans son camp de Civita-Castellana, par cinq colonnes parties de Bacano. La force de l'ennemi étoit de quarante mille hommes. Le général Macdonald, environné de toutes parts, a fait preuve de grands talens; il a reçu l'attaque avec ce courage qui distingue l'homme à caractère, & par ses habiles dispositions, il a déconcerté les projets de l'ennemi.

Le général Kellermann, commandant son avant-garde, placée en avant de Nepi, a été attaqué par la première colonne venant de Monterosi, qui pousoit avec vigueur; ce général n'avoit avec lui que trois escadrons du 19^e régiment de chasseurs à cheval, deux pièces d'artillerie légère, le 3^e bataillon de la 15^e d'infanterie légère, & le 1^{er} de la 11^e de bataille. Cette poignée de braves a mis en déroute la colonne de l'ennemi, forte de 8000 hommes, lui a tué ou blessé 400 hommes, pris 15 pièces de canon de tout calibre, 50 caissons de munitions, 2,000 prisonniers dont 50 officiers, & plusieurs de grades supérieurs, des drapeaux, des étendards, 8 à 900 chevaux ou mulets, la caisse militaire, 3,000 fusils, tous les bagages & effets de campement; il les a poursuivis jusqu'à Monterosi, où le soldat a fait un butin immense. Les talens & la bravoure du général Kellermann sont trop connus pour recevoir ici un éloge inutile.

J'ai nommé sur le champ de bataille le chef d'escadron Labur, chef de brigade du 19^e régiment de chasseurs à cheval qui, par son activité & son dévouement, a particulièrement secondé le général Kellermann; je vous demande, citoyens directeurs, de confirmer cette nomination, le citoyen Humbert, commandant ce régiment, étant mort à Rome le jour de notre départ.

Le chef de brigade Labur, commandant la 15^e légère, a empêché la seconde colonne de pénétrer par Pignano, d'où, suivant la vieille route de Rome, elle devoit déboucher. L'ennemi a perdu, sur ce point, trente chevaux.

La troisième colonne a été culbutée par le général polonois Kniazewitz, au moment où elle débouchoit par Fabrica de Santa-Maria di Falari. Ce brave officier, à la tête de sa légion, de la légion romaine, des 2^e & 3^e bataillons de la 15^e de bataille, deux escadrons du 16^e régiment de dragons, une compagnie du 19^e de chasseurs à cheval & trois pièces d'artillerie légère, par la rapidité de son attaque, a enlevé à l'ennemi huit pièces de canon, 15 caissons de munitions, & a fait 50 prisonniers, dont deux officiers supé-

rieurs. La nuit a mis fin au combat, & il paroît que les Napolitains ont laissé beaucoup de monde sur le champ de bataille. La légion romaine qui a été pour la première fois au feu, s'est parfaitement battue.

Le résultat de cette journée est 23 pièces de canon, toutes de calibre français; 45 caissons, 8 à 900 chevaux ou mulets, drapeaux, étendards, caisse militaire, 52 officiers, 2000 prisonniers, bagages; &c.

De notre côté, la perte se réduit à 30 hommes tués & le double de blessés.

Tous les corps qui se sont battus hier ont fait des merveilles.

Salut et respect,

Signé, CHAMPIGNONNET.

DE PARIS, le 28 frimaire.

On parle encore de nouvelles victoires sur l'armée napolitaine. On dit que des courriers successivement arrivés la nuit dernière au directoire, ont annoncé son entière déroute: on répand même le bruit que la colonne avec laquelle étoit le roi, est coupée; & qu'on espère le faire prisonnier. Il n'y a néanmoins d'officiel, jusqu'ici, que les pièces que nous venons de donner.

— Décadi, 30 de ce mois, à 10 heures du matin, il y aura assemblée générale des actionnaires de la caisse des comptes courans.

— C'est par la chute d'une poutre que le citoyen Picqueland, commissaire du directoire auprès du bureau central, a été dangereusement blessé dans l'incendie du Cirque. Ses collègues Lasalle, Lessore & Sallier ont partagé ses dangers & son dévouement.

— Le journal officiel déclare que les animaux qui étoient dans la ménagerie du Cirque, ne se sont point échappés; qu'ils n'ont pas non plus été brûlés; mais qu'ils avoient été mis en sûreté avant que l'incendie ne pût les atteindre.

— Ce n'est point le ministre Prioca, c'est le chevalier de Damian qui s'est rendu à la citadelle de Turin, comme garant de la convention conclue le 19 frimaire, entre le général Joubert & le roi de Sardaigne.

Il paroît que ce prince, en obtenant la faculté de se retirer avec sa famille dans cette île, s'est engagé à ne point recevoir dans ses ports les vaisseaux des puissances en guerre avec nous. Il a dû être accompagné dans sa route, jusqu'au port où il s'est embarqué, par un nombre égal de français & de piémontais, en tout, dit-on, 400 hommes.

L'armée piémontaise a été à l'instant incorporée à l'armée française.

— On dit que les impôts payés par la Sardaigne au roi qui conserve son nom, montent à 15 cent mille fr.

— Un arrêté du directoire, en date du 19 frimaire, destitue les citoyens Clémenceau, Balguerie & Séguy, administrateurs de la Gironde, & les remplace par les citoyens Journé-Aubert, Morballon & Guibeau.

— Le directoire a aussi arrêté le même jour, 1^o. que la mise en ferme des barrières sera effectuée dans les départemens de la Seine, Seine & Oise, & Seine & Marne, dans le délai de trois décades pour le premier, & de quatre pour les deux autres, à dater de la notification de son arrêté & de l'envoi du cahier des charges; 2^o. que la mise en ferme sera exécutée successivement dans les autres départemens à fur & mesure que les administrations centrales seront reconnues y être suffisamment préparées.

— L'adjudant-général Sarrasin, récemment arrivé d'Irlande, est parti aujourd'hui pour l'Italie, où il va prendre de l'emploi.

— On a arrêté 7 à 8 individus accusés de délivrer de faux congés pour la somme de 18 cents livres.

— La seconde collection des chefs-d'œuvres arrivés d'Italie est en ce moment exposée au Muséum.

— Des lettres de Rastadt portent que les plénipotentiaires français ont montré aux députés de l'Empire l'ordre absolu qu'ils avoient reçu du directoire de rompre les négociations, si on avoit refusé d'adopter leur *ultimatum*, & un ordre également positif de faire aussi-tôt marcher notre armée vers Francfort & Wurtzbourg.

Le 19, le ministre Bonnier avoit donné un grand repas, dont les billets d'invitation portoient, dit un de nos journaux, que c'étoit un *diner d'adieu*.

— Un fameux chef de brigands, nommé Bornier, échappé, pour la quatrième fois, des galères, vient d'être arrêté, avec sept de ses complices, dans le département des Landes. Il étoit à la tête des voleurs du courrier de Bordeaux à Bayonne.

— On prétend que la cour de Naples ayant fait réclamer auprès de celle de Vienne un secours de 60 mille hommes stipulé par les traités; le cabinet autrichien a déclaré que ce secours n'avoit été promis que pour une *défense légitime*, & non pour une *aggression*. Ce n'est encore là qu'un bruit.

— Les troupes russes continuent leur marche à travers la Silésie autrichienne. On dit qu'elles doivent se rendre dans l'Autriche italienne par Zuazum & S. Pœtten.

P O L I T I Q U E .

De l'état actuel du royaume de Naples, d'après une lettre d'un voyageur allemand.

Il n'y a peut-être pas aujourd'hui un état qui se trouve dans une situation plus périlleuse que celle de Naples. À l'exception du Portugal, c'est la seule cour du sud de l'Europe qui ne se soit pas rattachée à ce grand système d'alliance dont la république française est le centre & le nœud; & si le cabinet de Naples a refusé d'entrer dans ce système, c'est plus par l'effet des préventions personnelles des personnes influentes à la cour que par aucune combinaison politique.

Mais le Portugal est séparé de la grande république par un empire puissant, dont le roi, quoique allié des Français, mais attaché à la cour de Lisbonne par des relations de famille, a employé jusqu'ici tous ses efforts pour écarter une invasion par terre en Portugal, moins encore par les considérations de parenté que dans la crainte de semer dans ses états des germes révolutionnaires.

Le roi de Naples, au contraire, a une armée française à peu de distance de sa capitale, tandis que les troupes autrichiennes, de qui seules il pourroit attendre des secours, sont séparées de son royaume par 80 lieues de pays ennemi, par des fleuves & des chaînes de montagnes; & ce qui est encore plus formidable, par Mantoue & 80 mille Français. Les escadres anglaises, malgré leurs avantages sur les mers, auroient de la peine à mettre le moindre obstacle à la marche de l'armée française devant le détroit de Reggio. Le trident de Neptune ne commande pas au-delà de la portée des canons de 24 que portent les vaisseaux de ligne; & vraisemblablement si les troupes napolitaines essuient des échecs, les escadres alliées seront réduites à être simples spectatrices des progrès de l'armée française dans le royaume de Naples,

comme elles l'ont été en l'an 3 dans les Pays Bas, & en l'an 5 devant Gènes & Livourne.

Naples n'auroit pas une espérance mieux fondée de recevoir des secours par le golphe Adriatique. Sans parler des difficultés qu'il y auroit à transporter un corps de troupes considérable sur une mer, qui ne voit gueres que de petites felouques & des polacres, & devant les ports où les Français possèdent encore un nombre assez considérable de bâtimens armés, l'Autriche, en cas de nouvelles hostilités avec la France, auroit trop besoin de toutes ses forces pour en envoyer dans un pays éloigné une partie qui seroit perdue sans retour, si la guerre étoit malheureuse, & qui auroit à supporter, même au sein de la victoire, le poids d'un climat brûlant, en tout tems funeste aux soldats allemands.

Naples, engagé dans une nouvelle guerre continentale, se verra donc vraisemblablement réduites à ses propres forces, & exposée à une invasion des troupes françaises, n'ayant tout au plus à espérer de secours de ses alliés, que l'envoi d'un général & de quelques milliers d'hommes.

Qu'on calcule tous les avantages que donne au gouvernement français cette position isolée d'un des membres de la nouvelle coalition! Que sera-ce, si l'on jette ensuite un regard attentif sur la nature des troupes qui composent la puissance militaire de Naples, sur leurs exploits dans la première coalition, sur le peu d'instruction & d'expérience de la plupart de leurs chefs? . . .

Note du rédacteur. Ce morceau est traduit du journal allemand intitulé : *Europäische Annalen*, par le docteur Posselt (de Callsruhe), savant publiciste & élégant écrivain, dont nous avons déjà parlé à l'occasion de la *Weltkunde*, gazette de Tubingen, supprimée dernièrement, comme trop favorable à la république française. Elle avoit été remplacée par l'*Allgemeine Zeitung*, (*Gazette Universelle*), dont la circulation vient aussi d'être défendue, par le même motif, dans les états héréditaires de l'empereur.

C O R P S L E G I S L A T I F .

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 28 frimaire.

Daviquet propose, & le conseil arrête le renvoi au directoire exécutif, d'une pétition du citoyen Lagarde, tendante à établir un canal de Paris à Turin.

On annonce le départ d'un grand nombre de conscrits.

Boulay-Paty présente un projet de résolution sur les salines des départemens de la Meurthe & de la Moselle.

Villers représente que le directoire exécutif a pris un arrêté sur les salines: il demande donc qu'il lui soit fait un message pour avoir de lui des renseignements. — Adopté.

Le conseil adopte la fin du projet sur les exemptions de service. (Nous en donnerons les principales dispositions).

Celui sur les réquisitionnaires sera reproduit par la commission, avec quelques changemens.

Le conseil adopte ensuite un projet sur la comptabilité en francs.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté la résolution du 28 vendémiaire, relative aux jugemens indécidés qualifiés en dernier ressort.

Rente viagère, — Rente provisoire, 10 f. — Tiers consol., 12 f. 25 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 f. 90 c. — Bons $\frac{1}{4}$, 1 f. 80 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 13 f. — Le reste du cours est le même qu'hier.

A. FRANÇOIS.